

PLAN STRATÉGIQUE

2015-2018



icccrc
IMMIGRATION CONSULTANTS OF
CANADA REGULATORY COUNCIL
crcic
CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES
CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

Plan stratégique 2015-2018

© 2015 Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)

www.iccrc-crcic.ca

Siège social

5500 North Service Road
bureau 1002
Burlington (Ontario) L7L 6W6

Markham

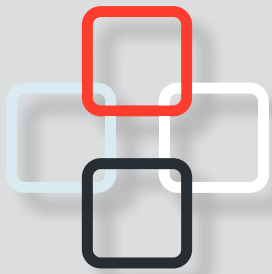
3000 Steeles Ave. East
bureau 204
Markham (Ontario) L3R 4T9

Burnaby

3292 Production Way
bureau 502
Burnaby (Colombie-Britannique) V5A 4R4

Saint-Laurent

100, boul. Alexis-Nihon
bureau 592
Saint-Laurent (Québec) H4M 2P1



PLAN STRATÉGIQUE

2015-2018

TABLE DES MATIÈRES

À propos du CRCIC	4
Buts stratégiques	5
<input type="checkbox"/> 1.0 Protection du consommateur.....	6
<input type="checkbox"/> 2.0 Excellence organisationnelle.....	6
<input type="checkbox"/> 3.0 Confiance du public	7
<input type="checkbox"/> 4.0 Durabilité.....	7

À PROPOS DU CRCIC

Le CRCIC est l'organisme de réglementation national désigné par le gouvernement du Canada pour protéger les intérêts des consommateurs qui souhaitent retenir les services de consultants en immigration (CRIC) et de conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE) fournissant des services d'immigration et de citoyenneté pour le Canada.

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et la *Loi sur la citoyenneté* exigent que toute personne qui fournit des conseils ou des services de représentation en matière d'immigration ou de citoyenneté canadienne moyennant des frais ou toute autre forme de rétribution soit membre en règle du CRCIC. Sont exemptés de cette exigence les membres en règle d'un barreau provincial ou territorial ou de la Chambre des notaires du Québec.

Notre identité

Vision

Être un organisme de réglementation canadien des professionnels en services-conseils en immigration efficace, juste et transparent.

Le CRCIC aspire à servir de modèle aux autres organismes de réglementation dans sa façon de réglementer la profession, d'exercer ses activités et de protéger les consommateurs.

Mission

Protéger les consommateurs de services d'immigration par l'entremise d'une réglementation efficace des consultants en immigration et par la promotion des avantages à retenir seulement les services de représentants en immigration autorisés.

Le CRCIC établit et met en application des politiques, des pratiques et des procédures efficaces ayant pour but de réglementer et d'éduquer les consultants en immigration, et de faire la promotion, auprès du public, des avantages à retenir les services de représentants autorisés.

Nos valeurs

Le CRCIC a pris l'engagement de respecter les valeurs organisationnelles qui suivent :

Transparence

Les décisions, les politiques et les procédures importantes sont communiquées aux membres et, le cas échéant, au public sur le site Web du CRCIC.

Excellence

Atteindre un haut niveau d'excellence dans toutes les activités.

Équité

Les politiques, les pratiques, les procédures et les décisions sont justifiées et bien comprises.

Responsabilité

Le conseil d'administration et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

Intégrité

Des normes de morale et d'éthique les plus élevées sont maintenues.

Communication

Les membres, les parties prenantes et le public peuvent communiquer avec le CRCIC à propos de toute question relative à la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration canadienne.

BUTS STRATÉGIQUES

Quatre buts stratégiques guident les activités du CRCIC

1. Protection du consommateur

Protéger les consommateurs en établissant et en appliquant des normes d'accès à la pratique, des obligations professionnelles permanentes et un processus de plaintes et de discipline rigoureux, et en informant le public de notre rôle et des avantages à retenir les services d'un professionnel de l'immigration réglementé.

2. Excellence organisationnelle

Appliquer les pratiques exemplaires relatives à la gouvernance et aux activités.

3. Confiance du public

Au moyen d'activités de sensibilisation et d'éducation, gagner la confiance du public à titre d'organisme de réglementation respecté, responsable et transparent.

4. Durabilité

Être reconnu par les parties prenantes comme un organisme de réglementation sain et efficace du point de vue des finances et des opérations.



1.0 Protection du consommateur

- 1.1** Rehausser les normes en matière d'éducation afin de répondre aux besoins changeants du marché.
- 1.2** Maintenir un processus d'admission rigoureux.
- 1.3** Accroître les connaissances et les compétences des personnes inscrites.
- 1.4** Appliquer un processus de plaintes et de discipline juste et efficace.
- 1.5** Fournir des renseignements pertinents et en temps opportun aux consommateurs.



2.0 Excellence organisationnelle

- 2.1** S'assurer que le personnel approprié est en place et que des objectifs mesurables lui sont attribués.
- 2.2** S'assurer que le règlement administratif, les politiques et les procédures vont dans le sens de la législation et de la réglementation en vigueur.
- 2.3** Respecter les exigences de l'Accord de contribution avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et de la réglementation gouvernementale.
- 2.4** Améliorer les gains d'efficacité tirés de la gestion de l'information (GI) et de la technologie de l'information (TI).
- 2.5** Veiller en permanence à la bonne gouvernance du conseil d'administration et à l'utilisation efficace des comités.
- 2.6** Veiller à ce que des normes de communication soient en place pour l'organisation.



3.0 Confiance du public

3.1 Améliorer la visibilité du CRCIC auprès des parties prenantes et du public.

3.2 Sensibiliser davantage le public à l'importance de faire appel à un professionnel de l'immigration réglementé.



4.0 Durabilité

4.1 Maintenir un cadre financier et opérationnel solide.